



Menace de violences par message vocal

Par Visiteur

Bonjour,

En moins de deux semaine, j'ai reçu de message vocaux deux menace.

dans le premier on me menace de venir sur mon lieu de travail "me peter les dents".
et dans le deuxiemme de venir "me plier en deux"

Je n'ai jamais proferer d'insulte ou de menace envers cette personne.

Que puis-je faire juridiquement parlant?

Bien cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

En moins de deux semaine, j'ai reçu de message vocaux deux menace.

dans le premier on me menace de venir sur mon lieu de travail "me peter les dents".
et dans le deuxiemme de venir "me plier en deux"

Je n'ai jamais proferer d'insulte ou de menace envers cette personne.

Que puis-je faire juridiquement parlant?

Vous avez toujours la preuve de la teneur de ces messages?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui, les message sont toujours enregistré sur ma messagerie et j'en ai fait une copie sur mon ordinateur.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas, vous pouvez déposer plainte pour "appel téléphonique malveillant" auprès de votre commissariat de police ou de gendarmerie. Mais réfléchissez d'abord bien à ce que vous désirez obtenir.

Ce que je veux dire par là, c'est que si vous désirez agir uniquement pour que ce type de comportement s'arrête, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution. En effet, face à des personnalités "nerveuses", "injurieuses", il est fréquent qu'une décision judiciaire condamnant cette personne ne fasse qu'envenimer les choses, et le braque encore plus contre vous.

Si en revanche, vous souhaitez tout simplement que cet acte soit punit, et obtenir une petite indemnité, alors foncez.

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui, c'est bien ce que je pensais, mais malheureusement raisonner avec cette personne semble impossible.

je suis lycéen et cette personne pense que je m'intéresse à sa femme qui a 8 ans de plus que moi et est une de mes collègues dans mon job étudiant, car je lui ai envoyé un malheureux sms

un ami qui se trouvait dans une situation similaire m'a conseillé de ne pas porter plainte et d'attendre. car si il me frappe il y aura alors pré-méditation et la peine en sera d'autant plus lourde.

dans son cas l'agresseur a été condamné à 2 ans de prison et de dommages et intérêts

Bien cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

un ami qui se trouvait dans une situation similaire m'a conseillé de ne pas porter plainte et d'attendre. car si il me frappe il y aura alors pré-méditation et la peine en sera d'autant plus lourde.

dans son cas l'agresseur a été condamné à 2 ans de prison et de dommages et intérêts

Je suis assez d'accord avec lui: Mieux vaut attendre d'éventuelles violences puisque outre la préméditation, le prévenu pourra être jugé à la fois pour appel téléphonique malveillant et à la fois pour violences volontaires.

Après tout dépend le casier, une peine de deux ans me semble tout de même énorme, et ne correspond pas à la réalité pour des violences simples (hormis arme ou réunion).

Très cordialement.

Par Visiteur

Il y avait bien réunion, ils étaient deux, de plus mon ami avait fini à l'hôpital. Le deuxième d'entre eux ayant pris 1 an non compressible et des dommages et intérêts.

Je vais donc attendre, mais je préférerais qu'il ne se passe rien.

Merci pour vos conseils.

Bien cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Il y avait bien réunion, ils étaient deux, de plus mon ami avait fini à l'hôpital. Le deuxième d'entre eux ayant pris 1 an non compressible et des dommages et intérêts.

Évidemment, j'espère que tout va se passer pour le mieux pour vous.

Très cordialement.